

ACCORD-CADRE DE SERVICES

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT

MAPA N° 2026/026 du 22/06/2026

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ Objet de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre, non-alloté, a pour objet des prestations de transfert et de destruction d'archives pour différents sites de la CPAM de la Somme.

Code(s) CPV : 60000000-8 (service de transport à l'exclusion du transport de déchets)
92512100-4 (Service de destruction d'archives)

■ Cet acte d'engagement correspond :

1.
☒ à l'ensemble de l'accord-cadre (*en cas de non-allotissement*) ;
☐ au lot n° ----- de l'accord-cadre (*en cas d'allotissement*) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)
2.
☒ à l'offre de base.
☐ à la variante suivante :
3.
☐ avec les prestations supplémentaires suivantes :

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre suivantes :

- ☒ CCAP n° 2026/026
- ☒ CCAG : le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services passés par l'Etat (CCAG-FCS), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 ;
- ☒ CCTP n° 2026/026
- ☒ Autres (cf. article 4 du CCAP)

et conformément à leurs clauses,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :
(Cocher la ou les cases correspondante(s))

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

☐ Montant TTC :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

☒ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (annexe 3 – BPU).

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :
(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance (R.2191-3 du Code de la Commande Publique) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☐ OUI

B5 - Durée d'exécution de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an.

Il est renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire, dans la limite de trois fois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

C - Signature de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2, téléchargeable au lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

C1 – Signature de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme
Représentée par Madame Marie-Gabrielle DUBREUIL, Directrice de la CPAM, ou son délégataire
8 Place Louis Sellier - 80021 Amiens cedex 01

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Madame Marie-Gabrielle DUBREUIL, Directrice de la CPAM, ou son délégataire

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

Madame Séverine VEILLARD, Directrice Comptable et Financière – CPAM de la Somme
8 Place Louis Sellier - 80021 Amiens cedex 01

■ Désignation, adresse du comptable assignataire de la CPAM de la Somme :

Madame Séverine VEILLARD, Directrice Comptable et Financière – CPAM de la Somme
8 Place Louis Sellier - 80021 Amiens cedex 01

■ Imputation budgétaire :

Les prestations et services seront financés par le budget de gestion administrative de la CPAM de la Somme.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

- ☒ Annexe n° 1 : Accès aux locaux de la CPAM (plaquette d'information)
- ☒ Annexe n° 2 : Engagement de confidentialité
- ☒ Annexe n° 3 : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- ☒ Annexe n° 4 : Devis Quantitatif Estimatif (DQE) – Pièce pour la comparaison du critère financier
- ☒ Annexe n° 5 : Cadre de réponse technique
- ☐ Annexe n° ---- : relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4)
- ☐ Autres annexes (*A préciser*)

A : , le

Signature

(représentant du Pouvoir Adjudicateur habilité à signer le marché)



INTRODUCTION

Ce livret fait référence à la Politique de Sécurité du Système d'Information de la CPAM de la SOMME déclinée de la PSSI-MCAS de l'Assurance Maladie.

Avant de démarrer votre prestation, vous devez en prendre connaissance.

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du MSSI/RSSI (cf. rubrique contact).



L'ACCÈS AUX SITES

Tout accès au(x) site(s) de la CPAM de la SOMME doit répondre à :

- une demande d'intervention ponctuelle ou
- une intervention programmée

Sans demande ou programmation émanant des services de l'organisme aucun intervenant ne sera autorisé à accéder au(x) site(s).

L'accès aux locaux

- **Prestataire sans badge d'accès**
L'accès se fait par l'entrée "public" (le prestataire a été annoncé à l'avance via l'outil « Gestion des visiteurs »).

Le prestataire est accompagné pendant sa durée d'intervention.

- **Prestataire avec badge d'accès**
L'accès s'effectue par l'entrée « public ».

Les heures d'arrivée et de sortie sont enregistrées dans l'outil « Gestion des visiteurs ».

Les prestataires ont l'obligation de porter leur badge en évidence durant toute la durée de l'intervention.

L'accès aux locaux sensibles

Le prestataire ne peut être laissé seul durant son intervention dans des locaux sensibles.



LES CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

Nous vous rappelons que votre société s'est engagée à respecter les clauses de confidentialité énoncées au contrat conclu avec notre organisme.

Votre société s'engage à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- considérer comme strictement confidentiel, et s'interdire de divulguer, toute information, document, donnée ou concept dont il pourrait avoir connaissance.
- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés.
- prendre, toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des informations
- prendre, toutes les mesures de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités.

Notre organisme se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées.

4



LES DISPOSITIONS GENERALES DE SECURITE

Les intervenants sont informés des exigences de sécurité applicables au travers de l'affichage des consignes de sécurité présent à chaque étage, et par l'accompagnant, notamment lorsque l'intervenant doit accéder à des locaux sensibles.



Les travaux dangereux devront être effectués en application du plan de mesures inscrites dans le plan de prévention.



Un permis de feu devra être présenté pour les travaux produisant des flammes ou de la chaleur.

5



LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE PROTECTION DES DONNÉES

En cas de manipulation de traitement de données personnelles pour notre compte, vous devez respecter des obligations spécifiques en matière de sécurité, de confidentialité et de documentation afin de répondre aux exigences du Règlement européen (RGPD).



LA RESTITUTION DES BIENS

En fin de marché, les matériels confiés par l'organisme dans le cadre du marché (clés, badges, etc., ...) devront être rendus.

6



LES CONTACTS

En cas de question ou d'incident, contacter :

Le service **Administration Générale** :

- Pierrick FONTAINE - Responsable-Adm, Générale : 03-22-69-63-27
- Céline BARROQUEIRO - Responsable immo/Lodist : 07-63-44-11-08
- Stéphanie DUMAS - Manager Budget/Contrats : 03-60-24-89-99
- Linda SANJUAN - Gestionnaire Contrats/Budgets : 06-62-67-86-13
- Laetitia BASSELET - Gestionnaire Contrats/Marchés : 07-64-43-46-26
- Manon GALHAUT - Gestionnaire des stocks et immo : 03-64-57-20-27
- Mickaël SART - Gestionnaire des stocks et immo : 07-61-39-83-86

Le service **Ressources Humaines** :

- Sandie PREVOT - Responsable : 03-22-97-50-67
- Antoine BIANCHI - Responsable Adjoint : 03-22-69-63-15

Le service **Informatique** :

- Nicolas LHOTTE - Responsable : 06-67-28-54-24
- Sylvain MARTIN - Responsable adjoint : 07-64-47-06-90

Le **MSSI** :

- Yamina HADJ-ABDERRAHMANE – Cheffe de projets : 03-22-71-17-80
- Hadil FAIZE – Assistant MSSI cons juridique, Protection des données : 03-22-71-17-79

7

Vous êtes maintenant prêt à exercer votre prestation au sein de notre organisme en respectant la sécurité du Système d'Information.

Nous nous réservons le droit de procéder à toute vérification permettant de s'assurer du respect de vos obligations.



La société _____,
Forme juridique : _____
Au capital de _____ euros
Immatriculée au RCS de _____, sous le numéro _____
Dont le siège social est situé _____

Représentée par le _____, agissant en qualité de _____

Ci-après dénommée « la Société »

Agissant dans le cadre d'un Marché public intitulé « *Prestations de transfert et de destruction d'archives* », portant le numéro 2026/026 initié par la CPAM de la Somme, ci-après désignée la « CPAM », auquel elle a répondu et au titre duquel elle a été sélectionnée, va engager des négociations, ci-après désignées les « NEGOCIATIONS » avec la CPAM, qui l'accepte.

Dans ce contexte, la Société s'engage à considérer comme strictement confidentielles, toutes les informations, ci-après désignées les « Informations Confidentielles » qui lui seront communiquées par la CPAM au cours des NEGOCIATIONS.

Dès lors, toute divulgation de ces informations est susceptible de causer un préjudice à la CPAM.

Par conséquent, la Société s'interdit de divulguer, pour quelque cause que ce soit, lesdites informations, sous quelque forme, à quelque titre et à quelque personne que ce soit.

Le terme "Information Confidentielle" est défini comme toute information de quelque nature que ce soit et quelle que soit sa forme, écrite ou orale, y compris, sans que cela ne soit limitatif, tout écrit, note, copie, rapport, document, étude, analyse, dessin, lettre, listing, logiciel ou support numérique, spécifications, chiffre, graphique, enregistrement sonore et/ou reproduction picturale, quel que soit son support.

I – LA SOCIETE _____ S'ENGAGE NOTAMMENT A :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'accès aux Informations Confidentielles,
- Ne pas utiliser les Informations Confidentielles autrement que dans le cadre des NEGOCIATIONS,
- Ne pas reproduire les Informations Confidentielles pour elle-même,
- Ne pas divulguer les Informations Confidentielles à tout tiers non autorisé ou non concerné par les NEGOCIATIONS,
- Ne pas utiliser les Informations Confidentielles pour toute action directe ou indirecte de conception, de développement ou commercialisation de produits ou services similaires ou concurrentiels à ceux de la CPAM,
- Ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à ses seuls préposés ayant nécessité de les connaître dans le cadre des NEGOCIATIONS,
- S'assurer et garantir le respect du présent Engagement de Confidentialité par ses préposés, et de manière générale, mettre en œuvre tous les moyens pour faire respecter cette disposition, notamment par les membres de son personnel, ses collaborateurs, filiales, société mère, et sous – traitants éventuels.

II – LA SOCIETE _____ EST DELIEE DE SON ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE AU CAS OU :

- La divulgation des Informations Confidentielles est exigée par la loi, les règlements, une décision judiciaire ou si cette divulgation est nécessaire pour mettre en œuvre ou prouver l'existence de droits dans le cadre des NEGOCIATIONS,
- Les Informations Confidentielles ont fait l'objet d'une mise à disposition au public par la CPAM,

- Les Informations Confidentielles tombent ou sont tombées dans le domaine public sans violation du présent Engagement de Confidentialité,
- Les Informations Confidentielles sont connues de la Société au moment de la première divulgation, sous réserve que la Société en apporte la preuve,
- Les Informations Confidentielles sont déjà connues du public, sont tombées dans le domaine public, sans violation du présent Engagement de Confidentialité,

III – PROPRIETE DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

La Société reconnaît que les Informations Confidentielles qui lui sont communiquées par la CPAM sous forme tangible sont et restent la propriété de la CPAM.

La Société s'engage à ce que ces Informations Confidentielles, ainsi que toute copie et reproduction licite de celles-ci soient, dans les trente (30) jours de la demande écrite de la CPAM, restituées à celle-ci sans délai ou détruites, à la discrétion de la CPAM.

La Société reconnaît que la communication des Informations Confidentielles ne saurait être interprétée comme lui accordant une quelconque licence d'exploitation, licence d'utilisation, brevet, marque, modèle ou un quelconque droit de propriété des Informations Confidentielles ou d'utilisation de celles-ci.

IV - RESPONSABILITE

En cas de divulgation d'Informations Confidentielles par la Société, il lui appartiendra de prouver la conformité de cette divulgation avec les termes du présent Engagement de Confidentialité.

La société reconnaît qu'en cas de divulgation des Informations Confidentielles de son fait, non conforme au présent Engagement de Confidentialité, la réparation de tous les dommages y afférents seront à sa charge.

V– DUREE

La Société s'engage à respecter le présent Engagement de Confidentialité dès sa signature et pendant toute la durée des NEGOCIATIONS ainsi que pendant une période de cinq (5) ans suivant la cessation des NEGOCIATIONS et ce, pour quelque cause que ce soit.

A Amiens, le

A _____, le

Pour la CPAM de la Somme,

Pour le Titulaire,

Signature
(nom, prénom, qualité du représentant
du Pouvoir Adjudicateur habilité à signer le marché)

Signature
(nom, prénom, qualité du représentant
du titulaire habilité à signer le marché)

ANNEXES 3 ET 4 : ANNEXES FINANCIERES

(jointes au présent acte d'engagement)

ANNEXE 5 : CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

(joint au présent acte d'engagement)